

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01314 Numéro SIREN : 824 274 260 Nom ou dénomination : 4 M

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 5877

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le gérant



BILAN ACTIF

004460 - SAS 4 M

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	au 31/12/22			% de	Bilan N-1 au	% de
	Brut	Amorts, dépréc.	Net	l'actif	31/12/21	l'actif
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				14		26
Terrains						
Constructions						
Matériels et outillage	124 154	95 293	28 862		47 364	
Autres immobilisations corporelles	138 393	51 711	86 682		129 377	
Immobilisations corporelles en cours						
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)						1
Participations et créances rattachées						
Prêts et autres immobilisations financières	3 764		3 764		5 639	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	266 311	147 004	119 307	14	182 380	27
STOCKS ET EN-COURS				9		6
Approvisionnements et matières premières	77 055		77 055		42 364	
Marchandises						
Produits finis						
Produits et travaux en cours						
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES	2 000		2 000			
CRÉANCES (3)				32		33
Clients et comptes rattachés	224 905	5 002	219 903		187 835	
Etat TVA - autres taxes	28 476		28 476		23 968	
Associés						
Autres créances	15 469		15 469		13 641	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITÉS				44		33
Banque - CCP	366 161		366 161		224 784	
Caisse						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 478		1 478			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	715 544	5 002	710 542	86	492 591	73
Charges à répartir						
Primes de remboursement						
Ecart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF	981 855	152 006	829 850	100	674 972	100

(1) Dont droit de bail

(2) Dont à moins d'un an (nette)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

	Groupe	N	N-1	N-2
Fonds de roulement = Capitaux permanents - Actif immobilisé		315 627	197 951	192 288



BILAN PASSIF

004460 - SAS 4 M

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Au 31/12/22	% du passif	Bilan N-1 au 31/12/21	% du passif
Capital	10 000		10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Réserves	1 000		1 000	
Report à nouveau	251 743		192 495	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	114 282	14	89 249	13
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	377 025	45	292 743	43
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS				
DETTES FINANCIÈRES		6		13
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	53 296		87 588	
Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Autres emprunts et dettes financières diverses (3)				
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS	43 966	5	27 396	4
DETTES		35		40
Fournisseurs et comptes rattachés	208 718		167 720	
Etat TVA - autres taxes	22 535		25 696	
Autres dettes fiscales et sociales	60 807		73 829	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 258			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	62 246	8		
TOTAL DES DETTES (1)	452 825	55	382 228	57
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF	829 850	100 %	674 972	100 %
(1) Dont à plus d'un an	23 768		53 296	
(1) Dont à moins d'un an	385 092		301 536	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
Groupe	N		N-1	N-2
Taux d'endettement = Dettes totales / actif	55		57	60
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an	165		149	144

58

4 M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 210 Rue de l'Avenir
Lot 4, 14790 VERNON
824 274 260 RCS CAEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 14 mars 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 114 281,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	114 281,56 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 765,00 euros par action	76 500,00 euros
Le solde	37 781,56 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 289 524,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à une date fixée par le Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 76 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

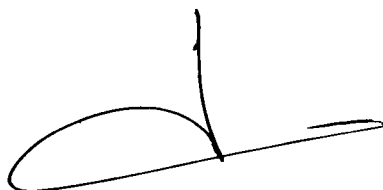
Exercice clos le 31 décembre 2020 :

30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

4 M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 210 Rue de l'Avenir
Lot 4, 14790 VERNON
824 274 260 RCS CAEN

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur Samuel PICQUENOT, Président non associé de la société 4 M, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

L'exercice a duré 12 mois comme le précédent. Nous relevons que le chiffre d'affaires HT progresse de 1 % à 1 913 802 €. En outre, la marge brute de 55 % est stable et elle augmente de 13 805 € en valeur. La maîtrise des charges de personnel permet de dégager un résultat comptable en augmentation de 25 032 € à + 114 281 €.

Sur le plan financier, la variation du fonds de roulement et la ressource en besoin en fonds de roulement impactent la trésorerie, elle progresse de 141 377 € à + 366 161 €. Les capitaux propres sont de + 377 024 € et les dettes sont de 452 824 €.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : maintenir l'activité.



RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 913 802 euros contre 1 887 201 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 1,41%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 20 851 euros contre 13 608 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 53,23%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 852 419 euros contre 771 350 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,51%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 308 394 euros contre 374 117 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,57%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 12 159 euros contre 11 570 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,09%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 342 492 euros contre 380 312 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -9,94%.

Le montant des charges sociales s'élève à 195 942 euros contre 214 698 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,74%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 9 personnes contre 11 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -100%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 64 527 euros contre 49 818 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,53%.

Le montant des autres charges s'élève à 790 euros contre 202 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 291,09%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 776 723 euros contre 1 802 067 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,41%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 157 930 euros contre 98 742 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 59,94%.

Compte tenu d'un résultat financier de -581 euros (-688 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 157 349 euros contre 98 054 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 60,47%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -2 196 euros contre 22 221 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -109,88%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 31 027 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 31,73%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 114 281,56 euros contre un bénéfice de 89 248,78 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 28,05%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 829 850 euros contre 674 972 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,95%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 114 281,56 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	114 281,56 euros
------------------------	------------------

A titre de dividende global à l'associée unique	76 500 euros
Soit 765 euros par action	

Le solde	37 781,56 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 289 524,56 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 300 524,56 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à une date fixée par le Président.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 76 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être

SP

formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

30 000 euros, soit 300 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

30 000 euros, soit 300 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à VERNON
Le 27 février 2023
Monsieur Samuel PICQUENOT

